

Image not found or type unknown



Droit après une séparation pour la maison

Par **COCAINE**, le **26/04/2008** à **17:03**

Bonjour'rn rn Ayant fait construire une maison neuve en 2000 ,mon concubin et moi nous avons fait un crédit sur 20 ans au nom de MR ET Mlle, et donner un apport de 12.000 euros. Il y a 3 ans je l'ai quitter il a garder la maison et paye le crédit. i voudrais que le crédit et la maison soit a son nom. que doit je faire et me doit t'il quelque chose pour les 3 ans que l'on a vecu ensemble et pour l'apport. Aidez moi sa fait 3 ans que ca dure. salutations